



Les inscriptions pour la rentrée septembre 2026

Les enfants qui doivent être inscrits sont ceux qui n'ont pas encore commencé leur scolarité (nés en 2023 uniquement) et ceux qui habiteront sur la commune prochainement.

L'inscription à l'école de St Jean de Niois se fait en mairie :

1/ Du 23 février 2026 au 20 mars 2026, vous pouvez vous rendre en mairie, aux horaires d'ouverture de la mairie, avec :

- livret de famille,
- justificatif de domicile sur la commune de St Jean de Niois,
- les vaccinations de l'enfant (carnet de santé) ou courrier du médecin,
- le certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé,
- le jugement du tribunal si les parents sont séparés ou divorcés.

2/ Courant mai, vous serez contactés par la directrice de l'école pour répondre à vos questions et faire un point sur le dossier d'inscription.

3/ *Lundi 8 juin de 16 h 30 à 17 h 30*, nous vous proposons une visite guidée de l'école avec votre enfant. Des informations vous seront données sur le fonctionnement de l'école et nous pourrons répondre à vos questions.

Ce même jour, vous pourrez aussi visiter l'AJRC pour l'accueil périscolaire et la cantine.

La Directrice, P.CAIX

Ecole St Jean de Niois 04 7461 83 61 ce.0010533z@ac-lyon.fr